



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Hôtel de Ville de LENS
17bis, Place Jean Jaurès
62307 LENS Cedex

Tél. 03 21 69 86 86
Fax 03 21 43 11 65

mail : avotreecoute@mairie-lens.fr

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017 A 18 H 00

=====

L'an deux mille dix-sept, le 22 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 16 novembre 2017.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, DECOURCELLES, Mme BOURDON, M. DAUBRESSE, Mme VINCENT, M. MARONI, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LEFEBVRE, AIT CHIKHEBBIH, M. POCHON, Mme MEPHU NGUIFO, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, M. MAZURE, Mme LEDENT, M. RUDYNSKI, Mmes DELPORTE, DELELIS, MM. GAYANT, MILLET, Mmes BRETON, POSMYK-VAIRON, MM. DUCASTEL, BOUKERCHA, NORMAND, BABIC, MANKOU.

Etaient excusés : Mme FLAMENT ayant donné pouvoir à M. DELSERT, M. RAYTER ayant donné pouvoir à M. HANON, Mme TIMME ayant donné pouvoir à Mme BRETON, Mme GAUTHY n'ayant pas donné pouvoir, M. SANCHEZ n'ayant pas donné pouvoir, Mme BOURKISS ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BLOMME n'ayant pas donné pouvoir, M. SION n'ayant pas donné pouvoir, Mme BOEYKENS ayant donné pouvoir à M. DUCASTEL, Mme CHOCHOL ayant donné pouvoir à M. MARONI.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Danièle LEFEBVRE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Appel des membres par Monsieur DRAB, Directeur général des services.

~~~~~

La séance de Conseil municipal a été précédée d'une présentation du projet Apollo par M. Michel LEWANDOWSKI, Président de la société ML Consulting, et M. Luc SAISON, Architecte, en présence de M. Quentin LAFERTE, Responsable développement France du groupe Accor, et de M. Frédéric BROUILLARD, Gestionnaire hôtelier.

Monsieur ROBERT indique en introduction de cette présentation que ce projet est le fruit d'un long travail entre la Municipalité et les services d'une part, et les promoteurs d'autre part. Il rappelle par ailleurs les enjeux de ce projet en matière de dynamisme économique et de rayonnement de la Ville.

La façade de l'Apollo serait détruite et reconstruite à l'identique.

Le projet se compose d'un hôtel qui est porté par le groupe ACCOR, comprenant 86 chambres, 100 appartements à usage de location sociale et vingt-neuf accessibles à la propriété, 700 à 800 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée étant réservés à de la restauration principalement.

Le dépôt du permis de construire est envisagé début 2018, un démarrage des travaux peut être envisagé au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

La présentation terminée, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à l'examen des délibérations.



Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 27 septembre 2017.

*⇒ Adopté à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

## DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES

### QUESTION N° 1

#### DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

*⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : ..... 33

Contre : ..... 0

Abstention : ..... 2 (MM. NORMAND, BABIC)

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

QUESTION N° 2

ACQUISITION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS-DE-CALAIS D'UN IMMEUBLE SIS A LENS, 20 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 3

CESSION AUPRES DE LA SOCIETE ML CONSULTING DE L'ASSIETTE DU PROJET APOLLO  
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 4

CESSION AUPRES DE LA SOCIETE GBI D'UN BIEN SIS 8 PLACE DU GENERAL DE GAULLE A LENS  
(Rapporteur : Monsieur Georges POCHON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 5

ACQUISITION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS-DE-CALAIS D'ESPACES AMENAGES RUE URBAIN CASSAN  
(Rapporteur : Monsieur Georges POCHON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 6

DECLASSEMENT ET CESSION PARTIELLE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN (C.A.L.L.) D'UN IMMEUBLE IMMOBILIER SIS PARVIS DE L'EGLISE SAINT EDOUARD  
(Rapporteur : Mme MEPHU N'GUIFO)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES

QUESTION N° 7

RENFORCEMENT ET SIMPLIFICATION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE – RAPPORT RETRACANT L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – ANNEE 2016

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Après en avoir débattu, le Conseil prend acte du rapport.*

DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

QUESTION N° 8

PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

QUESTION N° 9

PERSONNEL – POSTE DE CHARGE DE MISSION EN CHARGE DE L'ELABORATION DES PROJETS D'AMENAGEMENTS CONTRACTUEL

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

QUESTION N° 10

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LENS ET L'ASSOCIATION DROIT AU VELO - ADAV

(Rapporteur : Monsieur Didier GAYANT)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE – PROJET SOCIAL

**QUESTION N° 11**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LENS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN (C.A.L.L.) POUR LE VERSEMENT DES DOTATIONS HERITAGE UEFA EURO 2016

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

**QUESTION N° 12**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2017

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : ..... 30

Contre : ..... 0

Abstention : ..... 5 (Mme MEPHU NGUIFO, MM. DELSERT, MAZURE, Mmes DELPORTE, CHOCHOI ne prennent pas part au vote)

**QUESTION N° 13**

QUESTIONS ORALES

Par mail en date du 18 novembre 2017, M. DUCASTEL a indiqué avoir 2 questions orales pour le Conseil municipal du 22 novembre 2017 :

**Question 1 (M. DUCASTEL) :** La rue de Paris connaît de nouveau des fermetures inquiétantes pour sa pérennité commerciale. Dans l'optique de dynamiser cette artère essentielle pour l'image de la ville, nous vous proposons d'utiliser la licence IV du Colisée pour en faire une DSP destinée à exploiter le lieu d'exposition, à permettre l'utilisation d'une terrasse lorsque c'est possible et à développer un espace de co-working - café au centre du hall d'exposition. Le but étant clairement de recréer un flux plus régulier dans cette rue. A voir si le dispositif d'exonération fiscale mis en place le 15/11 pour le bassin minier pourrait s'appliquer dans ce cas pour créer une incitation supplémentaire.

→ La réponse est apportée en séance conjointement par MM. DAUBRESSE et ROBERT.

**Question 2 (M. DUCASTEL) :** Le salon SIMI va bientôt avoir lieu. Il me semble que des équipes de la CALL seront présentes pour vanter l'attrait de plusieurs lieux d'accueil et d'installation d'entreprises sur le territoire de l'agglomération. Avez-vous prévu de remettre aux visiteurs un argumentaire sur les atouts de la ville de Lens et quels sont les lieux ou sites de la ville de Lens qui seront mis en avant lors de ce salon consacré à l'immobilier d'entreprise qui voit de nombreux chefs d'entreprises le fréquenter ?

↳ La réponse est apportée en séance conjointement par MM. ROBERT et DAUBRESSE.

Par mail en date du 20 novembre 2017, M. NORMAND a indiqué avoir 1 question orale pour le Conseil municipal du 22 novembre 2017 :

**Question 1 (M. NORMAND) :** Je souhaiterais vous interroger sur les travaux de réfection de la piscine municipale ainsi que sur l'opportunité de construire un nouvel équipement sportif.

↳ La réponse est apportée en séance conjointement par MM. ROBERT et CECAK.

La séance est levée à 20 heures 25.